



COMMUNAUTE DE COMMUNES
« MEDITERRANEE PORTE DES MAURES »

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
7 Novembre 2022 - 9H30
Salle du Chêne et l'Olivier 2 à La Londe les Maures

ORDRE DU JOUR

I. INFORMATION DONNÉE AU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DANS LE CADRE DES POUVOIRS DÉLÉGUÉS

Conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est rendu compte des décisions prises par Monsieur le Président. Il s'agit d'une simple information donnée au Conseil, qui ne donnera pas lieu à vote.

I. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Taxe d'aménagement partagée
2. Convention de partenariat et de financement relative à l'enquête mobilité certifiée CEREMA de la Métropole Toulon Provence Méditerranée

II. RESSOURCES HUMAINES

3. Délibération portant sur la création au tableau des effectifs d'un emploi permanent de chargé(e) de coopération territoriale à temps complet et autorisant le cas échéant, le recrutement d'un agent contractuel
4. Délibération portant création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

III. COMMANDE PUBLIQUE

5. Protocole transactionnel résiliation marché F032022 « fourniture et pose d'adhésifs pour l'habillage de bacs de collecte ordures ménagères »

IV. HABITAT

6. Composition des membres de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL)

V. NUMERIQUE

7. Dissolution du syndicat mixte ouvert « Provence-Alpes-Côte d'azur très haut débit » et poursuite de l'aménagement numérique à l'échelle du Var

Affiché le 14/11/2022



COMMUNAUTE DE COMMUNES
« MÉDITERRANÉE PORTE DES MAURES »

Président de séance :

Patrick MARTINELLI, 1^{er} vice-président,

Président par Intérim de Méditerranée Porte des Maures

Secrétaire de séance :

Cécile AUGÉ, Conseillère communautaire